

Au coeur de la population, pour le bien-être durable.

Le Fonds d'Intervention pour le Développement est un organisme **engagé pour le développement humain durable**. Partenaire de confiance des Gouvernements successifs, des Partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux et des Populations depuis 1993, notre savoir-faire et notre expertise ont permis de réaliser des **impacts sociaux positifs** pour le bien-être durable des communautés.

Notre histoire

Créé en 1993, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) est une association reconnue d'utilité publique suivant le décret N°9344 du 27 janvier 1993 et régie par l'ordonnance N°60-133 portant régime général des associations. Du fait de ses activités multi-sectorielles, le FID est placé sous la tutelle de la Primature.

Les activités mises en œuvre par le FID sont jusqu'à ce jour financées par des crédits ou dons contractés par l'Etat Malagasy avec l'Association Internationale pour le Développement (IDA), une filiale de la Banque Mondiale ainsi que d'autres partenaires. Les fonds sont rétrocédés par l'Etat au FID à travers un accord subsidiaire qui définit les modalités de leur utilisation tandis qu'un accord de projet lie le FID avec le bailleur de Fonds.

Nos activités

Suivant son statut, le FID a pour objet social de mobiliser des financements afin de promouvoir, de soutenir et de réaliser des projets communautaires à caractère économique et social ainsi que des activités de renforcement de capacité à l'attention des divers acteurs de développement au niveau local. Le FID est ainsi particulièrement connu dans la **mise en place d'infrastructures sociales de base** ou économiques, dans la réhabilitation et/ou la reconstruction d'infrastructures endommagées, dans l'appui au développement local. Depuis 2009, le FID s'est mué progressivement en **Agence de protection sociale** à travers divers projets : Vatsin'ankohonana, Fiavota, Ndao hianatra, Asa Avotra Mirindra ...

Nos valeurs

Au cours de ses interventions, le FID agit en accord aux éthiques et aux valeurs caractérisant sa charte de bonne conduite :

- ◆ intégrité, responsabilité, esprit d'équipe, engagement envers le code;
- ◆ respect du droit, des autorités à tous les échelons, des mœurs locales en vigueur, des ménages et des communautés.

Par ailleurs, le FID applique le principe de gouvernance citoyenne dans tous les programmes qu'il met en oeuvre dont les bases sont la transparence, la redevabilité, l'engagement citoyen et la participation citoyenne.

